

A une période particulièrement difficile, La Garantie Obsèques apporte aux familles un réconfort efficace en les accompagnant dans toutes leurs démarches liées à un décès.

Elle répond aussi à leurs préoccupations financières, les décharge de tout souci d'organisation et leur fournit toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin.

Les salariés d'une entreprise, les agents du service public, les membres d'un groupement ou d'une association ou les particuliers peuvent souscrire à l'offre La Garantie Obsèques.

UNE AIDE FINANCIERE ADAPTEE

Le coût des obsèques peut grever considérablement le budget d'une famille. Afin d'aider à régler cette dépense immédiate et importante, nous proposons deux formules : le tiers-payant qui permet un paiement à l'entreprise de pompes funèbres, à concurrence du montant de la garantie souscrite, ou le remboursement direct dès réception des pièces justificatives.

LE TIERS-PAYANT PARTOUT EN FRANCE AUPRES DE TOUTES LES ENTREPRISES DE POMPES FUNEBRES

Sur simple demande de la famille ou du groupement adhérent, émission d'un accord de prise en charge, par fax ou par mail, à l'entreprise de pompes funèbres choisie, en fonction du montant du devis et à concurrence de la garantie. Le montant de cette prise en charge est alors déduit de la facture.

LE REMBOURSEMENT DIRECT SOUS 48 HEURES

Si l'option du tiers payant n'est pas adoptée, remboursement des frais d'obsèques à la personne qui les a acquittés, dès réception du bulletin de décès et de la facture acquittée des frais d'obsèques.



Dans les deux cas, si la garantie est supérieure aux frais engagés, le reliquat est versé au(x) bénéficiaire(s) du défunt.

LA GARANTIE OBSEQUES C'EST :

- ▶ Une expérience de près de 60 ans au service des familles
- ▶ Une indépendance et la neutralité
- ▶ Une démarche pour la protection du consommateur
- ▶ Un engagement par la signature de la charte du respect de la personne endeuillée
- ▶ Une équipe à l'écoute et à taille humaine
- ▶ Une solution pour les personnes quittant l'entreprise
- ▶ Une certification ISO 9001 (version 2008)
- ▶ Une habilitation par la préfecture de police (N° 0775-249) pour l'organisation des obsèques

UNE INTERFACE AVEC LES OPERATEURS FUNERAIRES

- ▶ **Conseil sur les devis d'opérateurs funéraires**
- ▶ **Demande de réalisation de devis auprès des opérateurs funéraires partenaires de l'Association La Garantie Obsèques**
- ▶ **Transmission des devis aux clients**

LES ACCORDS PRIVILEGES AUPRES DES PRINCIPAUX RESEAUX DE POMPES FUNEBRES ⁽¹⁾

Tout bénéficiaire se recommandant de l'Association La Garantie Obsèques pourra bénéficier de conditions préférentielles :

- ▶ Système d'abondement sur le montant de la prise en charge des frais d'obsèques ou sur les frais de marbrerie (si la garantie le prévoit)
- ▶ Remise sur certains articles et fournitures funéraires

Mais aussi :

- ▶ D'un accueil privilégié et d'un service personnalisé dans le respect des valeurs humaines et professionnelles

(1) OGF/PFG (dont Borniol et Roblot), Pompes Funèbres Ouest Parisien, ROC-ECLERC, UFF (Union Funéraire de France), Le Vœu Funéraire, Espace Funéraire PONSU, Point FUNEPLUS, Le Choix Funéraire, FUNECAP, Pompes Funèbres Pascal LECLERC, AIX FUNERAIRE

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Association habilitée pour l'organisation des obsèques et indépendante des opérateurs funéraires, La Garantie Obsèques est à même d'intervenir pour l'application des prestations à des tarifs contrôlés.

UNE ASSISTANCE AUX FAMILLES

TRANSPORT ET RAPATRIEMENT

En cas de décès à plus de 50 km du domicile habituel, organisation et prise en charge du rapatriement du corps du lieu de décès jusqu'au domicile habituel ou jusqu'au lieu d'inhumation en France Métropolitaine en cas de décès à l'étranger.

Mise à disposition, si nécessaire, d'un titre de transport pour un membre de la famille.

ASSISTANCE MORALE 24 H/24

Une équipe d'assistance apporte aide et réconfort à la famille et la renseigne sur les formalités et démarches administratives à accomplir, tant auprès des autorités publiques que des entreprises de pompes funèbres.



INFORMATIONS JURIDIQUES

Nos juristes se chargent de fournir, immédiatement ou après recherches documentaires, aux jours et heures ouvrables, tous les renseignements et conseils relatifs à une succession.



HENNER, SAS de courtage et de gestion d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Paris B 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (consultable sur www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) - Entreprise certifiée ISO 9001 par le Bureau Veritas Certification - Certificat n° 122190 - Siège social : 10 rue Henner 75459 Paris Cedex 09 - France - www.henner.com



La Garantie Obsèques - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 10, rue Henner 75459 Paris Cedex 09.